

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 18 FEVRIER 2026 à 19h30**

N° 2026-005

**OBJET : Budget principal – Approbation du Compte Financier
Unique 2025.**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents et représentés : 25

L'An **DEUX MIL VINGT SIX**, le **18 FEVRIER** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 06 février 2026, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

PRESENTS :

Mme Marielle JUILIEN, Maire

MMES Laurence GODENIR et Christine CLAUDE, MM. Nicolas BALMONT, Jean-Baptiste DELEBECQUE, Richard FROSSARD, et Bernard CHATELAIN-CADET, adjoints

MME Jacqueline CORRE, Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Margaret GOURDIN et MM David HERRERO, Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON, conseillers municipaux.

ONT DONNE PROCURATION

Mme Anne-Gabrielle MATHIEU pouvoir à M. Jean-Baptiste DELEBECQUE, Mme Fanny ZINGER pouvoir à Mme Marielle JUILIEN, Mme Cécile CHAMPION pouvoir à Mme Christine CLAUDE, Mme Antonia CHARLES pouvoir à M. Philippe CHAPPET et MM Stéphane GAILLARD pouvoir à Mme Sylvie CATTANEO, Davy COATEVAL pouvoir à MME Laurence GODENIR, Yoann COURSEL pouvoir à M. Nicolas BALMONT, Aurélien CASTILLE pouvoir à Mme Delphine FALQUET,

ABSENTS EXCUSES

MM Mathieu ROCHETTE et Hugo CHAVANNE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Christine CLAUDE

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission Administration Générale et des Finances du 02 février 2026 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Doussard ;

VU le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Doussard ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE
DECIDE, à l'unanimité - 25 voix pour**

D'APPROUVER le Compte Financier Unique du budget principal de la Commune de Doussard pour l'exercice 2025.

DE DONNER pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE

Le Maire,
Marielle JUILIEN

